



# PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 22 juin 2020

**Présidence :** GALLÉ Philippe.

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROUILLON Jérôme, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, GABUT Thierry, MICHAU Gilles, TERCIER Pierre.

**Assistent :** COUTANT Nicolas (Copté au CD - Président de la Commission J.T.)  
DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres),  
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),  
HENNAULT (Adjoint Technique Football féminine et nouvelles pratiques).

**Excusés :**

**Membres :** BRETON Nathalie, CHASLE Pierre, FREMONT Fabrice, MARTIN Prisca, ROMIEN Sophie.

**Invités :** TEIXEIRA Antonio (Président de la Ligue Centre-Val de Loire).

**Absent :**

**Membre :** BUREAU Christian.

Début de la réunion : 17h30.

## **1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DES BUREAUX**

\* Procès-verbal du Comité du 11 février 2020 : adopté.

\* Procès-verbaux des Bureaux du Comité des 13 mai 2020 et 12 juin 2020: adoptés.

## **2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT**

### **Philippe GALLE**

En préambule, le Président au nom du Comité adresse de nouveau son soutien et sa sympathie attristée à Martine CHEVALLIER et à ses proches pour le décès de son mari François, dirigeant du F.C.OUEST TOURANGEAU.

### **2.1– Informations nationales**

#### **2.1.1- Assemblée fédérale**

- une Assemblée Fédérale en visioconférence est fixé au vendredi 26 juin.

#### **2.2.2– Aides au clubs**

- à l'initiative de la FFF, un Fonds de solidarité est mis en place à l'attention des clubs affiliés demandeurs.

Il a pour double objectif :

\* soutenir les clubs ayant subi des pertes financières liées à la fin prématurée de la saison 2019-2020.

\* de les aider à redémarrer la saison 2020-21 dans un contexte économique général tendu.

Pour bénéficier de cette aide, les clubs doivent remplir un questionnaire qui se trouve sur Footclubs, en page d'accueil.

Ce Fonds est alimenté par la Fédération, les ligues régionales et les districts. Une aide de 10 € sera attribuée par licencié sur le compte Footclubs Ligue des clubs. L'écriture comptable apparaîtra courant octobre Les instances prennent en charge ainsi cette charge comme suit : 7€ pour la FFF, 3 € à répartir entre la Ligue-Centre Val de Loire et ses districts. Les négociations entre la Ligue-Centre Val de Loire et ses six districts sont en cours. Il est probable

que la somme demandée aux districts de la Ligue Centre Val de Loire soit de 1,5 € /licencié, contrairement aux autres districts métropolitains (1 € / licencié).

## **2.1– Informations régionales**

### **2.1.1- Vie des élus**

- plusieurs réunions en visioconférence se sont déroulées pendant la crise sanitaire. Ce nouveau mode de fonctionnement s'impose de plus en plus.

### **2.2.2- Vie des clubs**

- sept réunions en visioconférence sont organisées par la ligue avec les clubs régionaux. Plusieurs points sont abordés :

\* reprise des compétitions : la date de début des championnats n'est pas encore connue. Le troisième Tour de Coupe de France doit être joué les 12 et 13 septembre 2020.

\* rappels des obligations d'équipes de jeunes,

\* Statut de l'arbitrage : difficultés de recruter et fidéliser des arbitres,

\* fiches de reprise de la pratique football,

\* le thème emploi/formation,

\* les actions de lutte contre les incivilités : aggravation des sanctions disciplinaires prévue pour des fautes lourdes. Le dispositif licence à points sera également mis en place la saison prochaine. Une Commission régionale « Lutte contre les incivilités » sera créée. La Ligue essaie d'agir contre les violences dans les stades et autour des stades. Une sensibilisation des éducateurs des équipes régionales jeunes sera organisée sous forme de réunion de début de saison.

\* communication des poules des championnats seniors,

\* publication du tableau d'influence des championnats seniors régionaux à l'issue de la saison 2020-2021 permettant de revenir à des poules de 12 équipes.

### **2.2.3- Subventions ANS**

- les présidents de districts et de la Ligue se réunissent le 23 juin prochain pour évoquer la répartition des subventions de l'Agence Nationale pour le Sport entre les clubs qui ont déposé un dossier. Le budget total pour les clubs de la région Centre-Val de Loire est fixé à environ 66.000 €.

## **2.2– Informations départementales**

### **2.2.1– Planning des manifestations**

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentants
29/06/2020	19h00	Réunion comités sportifs Conseil Départemental	Parcay-Meslay	P. GALLE
07/07/2020	07/07/2020	Comité de direction Ligue	Orléans	P.GALLE
10/09/2020	19h00	Comité de direction District	District	Comité
02/10/2020	18h15	Assemblée Générale District	Parcay-Meslay	Comité
28/11/2020	08h30	Assemblée Générale Ligue	?	Délégation 37

### **2.2.2– Social**

Le Comité est informé des points suivants :

- il est rappelé l'organisation du District pendant la période de confinement et de déconfinement avec la mise en place des dispositifs du gouvernement : garde d'enfants et chômage partiel pour chacun des salariés. Chaque salarié s'est vu fixé une part de son temps au travail au District ou en télétravail, sauf l'apprenti Antoine RAIMBAULT.

- le poste d'apprenti est renouvelé au sein du District pour la saison prochaine. Trois candidats ont été reçus par un groupe de travail. Le candidat choisi sera recruté à la condition d'être accepté en formation B.M.F. ou B.E.F. au C.T.R.Châteauroux.

- trois postes de Volontaire Service Civique sont prévus pour une durée écourtée de 7 mois la saison prochaine. Ils seront recrutés à la condition qu'ils correspondent aux profils recherchés.

### 2.2.3- Partenaires publics

Le Conseil Départemental invite le District à une réunion des comités départementaux sportifs le 29 juin pour évoquer les conséquences de la crise sanitaire sur les associations sportives.

Philippe GALLE représentera à cette occasion le District.

### 2.2.4- Assemblée Générale

L'Assemblée Générale prévue le 19 juin a été annulée. Les élections prévues sont donc reportées à l'Assemblée Générale fixée au Vendredi 02 octobre 2020. Plusieurs points y seront abordés obligatoirement : vote du budget 2020-21, approbation des comptes 2019-2020, élection du Comité de direction, élection des représentants des clubs départementaux aux A.G. de Ligue.

## **3 –INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL**

### **Patrick BASTGEN**

Le Secrétaire Général informe le Comité sur tous les points ci-dessous :

#### **3.1- Vie des commissions**

- Bernard GIRAUDON par son courriel du 13 juin dernier a décidé de démissionner de ses fonctions d'instructeur disciplinaire en raison de ses nouvelles activités personnelles.

Le Comité regrette la démission de Bernard. Il le remercie pour le travail bénévole effectué.

Le Comité fait donc un appel à candidature pour recruter des instructeurs bénévoles.

- il est proposé de nommer les personnes suivantes à la Commission des Arbitres pour la saison 2020-21 : ANDRONY Nicolas, BAUDOIN Mathieu, BONGARD Gérard, BOUTARD Michel, DESRUTIN Alain, DE GRAFF Hugo, DERNIS Jean-Noël, FREMONT Fabrice, GAUDREAU Jean-Louis, LIVONNET Alain, LOISEAU Philippe, MABILEAU Matthieu, ROUGERON Sylvain.

- plusieurs membres de la Commission de discipline ont annoncé leur intention de ne pas se représenter au sein de ladite commission pour la prochaine mandature. Le Comité, soucieux de compléter cette commission qui réclame une disponibilité hebdomadaire, décide de faire appel à candidature sur le site internet du District.

#### **3.2- Vie des clubs**

- le club de TOURS NIMBA a fait appel auprès de la F.F.F. pour sa sanction disciplinaire infligée par la Commission régionale de discipline.

L'audition a été reportée à une date ultérieure.

- la Fondation du Sport Français via la plateforme « Soutienstonclub » a lancé un appel aux dons pour les clubs sportifs. Les dons donnent droit aux droits aux déductions fiscales pour les particuliers et les entreprises. Sont éligibles l'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'associations affiliées.

- le club de l'E.S.SOUVIGNE a adressé, pour information, un courrier aux « détracteurs » du club pour leur demander de respecter celui-ci. Le courrier rappelle l'historique du club et présente l'équipe dirigeante.

- le club de l'E.S.BOURGUEIL a adressé un courriel à la Ligue en date du 3 mai pour réclamer un soutien financier des instances et un remboursement du prix des licences de cette présente saison écourtée par la crise sanitaire.

- la section football du club omnisport de l'A.S. MONTLOUIS a demandé de sortir du club omnisport. Le nouveau club, le FOOTBALL CLUB de MONTLOUIS SUR LOIRE a demandé le transfert du numéro d'affiliation. La procédure administrative est en cours. Le Président de l'A.S.MONTLOUIS Omnisport a adressé un courrier au District en date du 15 juin 2020 pour confirmer l'autorisation donnée au nouveau club d'utiliser le numéro d'affiliation FFF à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Une réponse a été donnée par le Président du District pour confirmer également que le football n'étend pas quelconque hégémonie sur les autres sports.

#### **3.3- Amendes et frais**

- le club de l'A.S.CHANCEAUX demande l'exonération de l'amende de 10 € pour un report du match U17 contre le F.C. OUEST TOURANGEAU prévu initialement le 12 février, et reporté au 25 mars.

Considérant que l'argumentation du club tient au fait que la date du match reporté était fixé au 25 mars alors que les compétitions se sont arrêtés définitivement le 13 mars,

Le Comité donne un avis favorable pour cette exonération. Le montant de 10€ sera porté au crédit du compte club.

- le club de l'U.S.PERNAY demande l'exemption des droits d'appel suite à l'Appel général effectué par le club sur une décision de la Commission Sportive.

Considérant qu'ils ne s'agit pas de droit d'appel mais bien de frais de procédure d'appel,

Considérant que des frais administratifs, des frais de personnel et des frais de déplacement sont engagés par toute procédure d'appel engagée,

Considérant que les dispositions de la circulaire 3 de la FFF relatifs aux frais de procédure d'appel disciplinaire permettent au club appelant d'être exonéré à la double condition :

- après le traitement de l'appel par la Commission,
- si l'appelant a eu gain de cause total.

Considérant que le club de l'U.S.PERNAY a eu gain de cause total dans leur dossier d'appel,

Le Comité donne un avis favorable à cette demande. Les frais de procédure d'appel seront donc portés au crédit du compte.

### **3.4- Valorisation du bénévolat**

- il est proposé d'harmoniser les critères d'attribution des médailles du District (or, argent, bronze, reconnaissance du District) selon les préconisations de la FFF.

Le Comité donne son accord.

### **3.5- Elections**

- dans le cadre de l'élection du Comité de direction du District, il est proposé d'ouvrir officiellement la période électorale à compter du Jeudi 25 juin 2020 en lançant un appel à candidatures sur le site internet du District et la presse locale. Ainsi, ce communiqué invitera de manière formelle les intéressés à se porter candidats auprès du secrétariat du District.

Le Comité donne son accord.

- dans le cadre de l'élection des Représentants des clubs départementaux du District, il est proposé d'ouvrir officiellement la période électorale à compter du 25 juin 2020 en lançant un appel à candidatures sur le site internet du District et la presse locale. Ainsi, ce communiqué invitera de manière formelle les intéressés à se porter candidats auprès du secrétariat du District.

Le Comité donne son accord.

## **4 –INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

### **Thierry GABUT, Fabrice DURAND**

#### **4.1- Contrôle budgétaire**

Thierry GABUT informe le Comité que la Commission des Finances, réunie le 17 juin dernier, s'est penchée sur les prévisions des comptes au 30 juin 2020. L'exercice 2019-2020 restera exceptionnel du fait de la crise sanitaire. Un excédent pourrait être dégagé avec :

- \* les produits exceptionnels constatés (remboursements de l'assurance et de l'A.G.I.C.C.)
- \* les aides gouvernementales liées à l'activité partielle et à l'arrêt pour garde d'enfants
- \* les charges des commissions arrêtées à mi-mars.
- \* les charges administratives limitées qu'aux seuls versements des salaires. Les charges sociales diminuent d'une manière significative du fait de l'exonération des charges patronales dans le secteur du sport sur la période de février à mai 2020.

Il faut noter cependant la baisse de certains produits par rapport au budget 2019-2020 :

- \* les subventions Service Civique car elles ont été versées directement aux clubs finalement.
- \* la suppression des subventions du Conseil Régional depuis leur décision de ne pas renouveler le dispositif Cap Asso.
- \* la mise à disposition FFF pour le poste de Laurent MAJCHRZAK du fait de la crise sanitaire.

Il faut noter que les salaires ont été maintenus par subrogation de l'employeur pendant la période de confinement et de déconfinement.

Sous réserve de l'avis favorable de l'Expert-comptable et du Commissaire aux comptes, la Commission des finances propose que le bénéfice prévisionnel sur cet exercice 2019-2020 tel qu'il ressort des documents prévisionnels soit affecté :

- à une réserve du Passif du District intitulée « Réserves aides clubs Covid-19 ». Cette réserve viendrait financer un éventuel déficit généré sur l'exercice suivant 2020-2021. Il serait proposé d'affecter ainsi, lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes le 2 octobre prochain.

- à une aide « subvention club » prise sur les comptes de cet exercice 2019-2020 afin d'aider les clubs suite aux pertes financières liées à l'arrêt des compétitions et manifestations depuis la mi-mars.

En effet, la crise sanitaire a affecté tous les clubs de football du département. Ceux-ci n'ont pu faire pratiquer le football et le futsal à leurs adhérents. La vie des clubs s'est arrêtée à la mi-mars. Toutes les manifestations associatives entre mars et juin n'ont pu être organisées. Les pertes financières sont importantes.

Le District d'Indre-et-Loire est l'organe déconcentré de la Fédération Française de Football. Grâce à la contribution de ses clubs, à une maîtrise des dépenses et à un bon contrôle budgétaire, il a consolidé année après année des réserves financières lui permettant de faire face à des crises inattendues et importantes. La crise sanitaire actuelle est donc l'occasion pour le District de venir en aide financièrement à ses clubs. Le District a pour but principal de faire pratiquer le football sur le territoire départemental. Les clubs, en cette fin de saison ont besoin d'un soutien financier pour se relancer en début de saison prochaine et accueillir le maximum de pratiquants possible.

Ainsi, il est proposé de prévoir une dépense de 30.000 € sur ce présent exercice pour venir en aide financièrement aux clubs. Cette aide sera attribuée aux clubs en fonction de leurs engagements d'équipes.

Le Comité donne son accord pour la comptabilisation d'une telle aide qui apparaîtra dans les comptes 2019-2020 en date du 22 juin 2020.

#### **4.2- Budget 2020-2021**

- la Commission des finances, à partir des prévisions des comptes 2019-2020 a pu construire le budget 2020-2021. Il fait apparaître plusieurs postulats :

Produits :

- \* le nombre de licenciés pourrait baisser de 10% environ.
- \* les tarifs de cotisation, des engagements et des amendes restent identiques.
- \* les subventions publiques Conseil Départementales et ANS tendent à la baisse.
- \* le volume des amendes et droits reste prudent.
- \* le volume des engagements baisse de 10%.
- \* la subvention Ligue licences est impactée par la participation du District à l'aide financière des instances auprès des clubs, environ 26.000 €.
- \* les subventions de l'Etat pour les services civiques sont limitées aux seuls postes du District. Les services civiques des clubs seront rattachés la saison prochaine à l'agrément collectif de la Ligue.
- \* la nouvelle aide de l'Etat liée à l'apprentissage sera de l'ordre de 8.000 €.
- \* la mise à disposition FFF pour Laurent MAJHRZAK se poursuit auprès d'une sélection nationale.
- \* les partenariats privés sont maintenus au même niveau que la saison précédente.

Charges :

- \* les charges des commissions baissent à cause de la réduction du tarif unitaire de remboursement des frais de déplacement des bénévoles à 0,28 € /km.
- \* les charges administratives baissent légèrement grâce à la négociation d'un nouveau contrat photocopieur.
- \* les charges salariales augmentent légèrement du fait du recrutement d'un apprenti. La masse salariale représente, hors écritures neutres, 63% du total des charges.
- \* les charges d'amortissement liées au dernier véhicule de service acquis se terminent en début d'exercice 2020-2021.
- \* le versement de la subvention pour les clubs d'Indre-et-Loire propre à l'initiative du District pour venir en aide suite à la crise sanitaire.

Il faut noter la volonté du District d'augmenter les dons de ses membres individuels de commissions liés aux frais de déplacements pour une réduction d'impôt sur le revenu : 15.000 € au lieu des 10.000 € aux budgets des charges et produits 2019-2020.

Ainsi, le budget total des charges s'avère supérieur de 26.000 € par rapport au total des produits. La participation financière du District à l'aide des instances (10€ par licencié) crée ce déséquilibre. Le déficit sera financé par la réserve créée à l'issue de l'exercice 2019-2020.

Le Comité donne son avis favorable pour la présentation de ce budget 2020-2021. Il sera proposé au vote des clubs à l'Assemblée Générale du 2 octobre 2020.

#### **4.3- Tarifs 2020-2021**

- il est proposé de maintenir tous les tarifs 2020-2021 au même niveau que l'exercice précédent. Cependant, deux tarifs disciplinaires pour des sanctions lourdes sont réévalués. De même, le tarif d'indemnisation au km pour les frais de déplacements des bénévoles est fixé désormais à 0,28 €.

Le Comité donne son accord.

Alain DESRUTIN, Président de la C.D.A. pose la question sur les frais de déplacement des arbitres pour les augmenter de 0,39 €/km à 0,41 €/km comme la Ligue Centre Val de Loire.

Le Comité décide de ne pas s'aligner sur les tarifs de la Ligue pour préserver les finances des clubs.

#### **4.4- Gestion des comptes clubs**

Compte tenu des difficultés à venir pour les clubs du District à faire face à la crise sanitaire et économique, la Commission des finances propose de modifier le planning habituel des prélèvements bancaires clubs afin de les soulager financièrement sur 2020-2021 :

- 1<sup>ère</sup> échéance : 30 septembre 2020, au lieu du 31 juillet 2020. Le District prélèvera 50% des cotisations District (1,5 € par licencié) + 80% des engagements de la saison précédente (U13 à Seniors) sous forme d'acompte.
- 2<sup>ème</sup> échéance : fin décembre 2020. Le District prélèvera le solde des cotisations District, soit 50% (1,5€ par licencié) + montants dus du 1<sup>er</sup> trimestre.
- 3<sup>ème</sup> échéance : mi-avril 2021. Le District prélèvera les montants dus au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre. Les aides financières spécifiques au District 37 seront remboursées sur les comptes clubs et viendront en déduction des sommes dues à cette période.
- 4<sup>ème</sup> échéance : fin juin 2021. Le District prélèvera les montants dus au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre et du solde de la saison.

Le Comité donne son accord.

### **5- INTERVENTION DU DEPARTEMENT JEUNES ET TECHNIQUE**

**Sébastien HENNAULT.**

#### **5.1- Accompagnement des clubs**

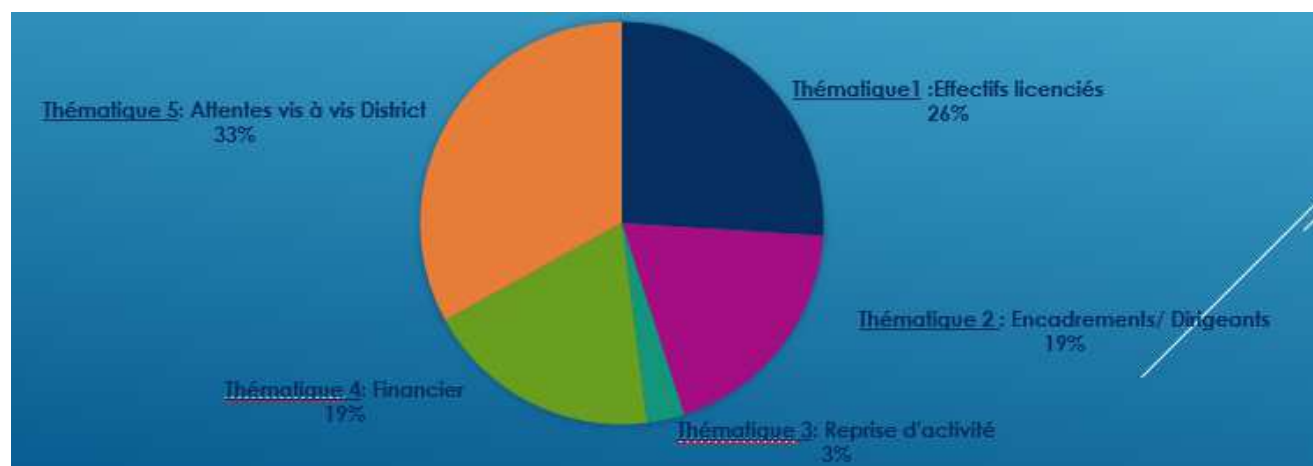
Sébastien HENNAULT informe le Comité d'un sondage lancé à l'initiative du District auprès de ses clubs de niveau départemental. Trois objectifs ont été définis au travers de ce sondage :

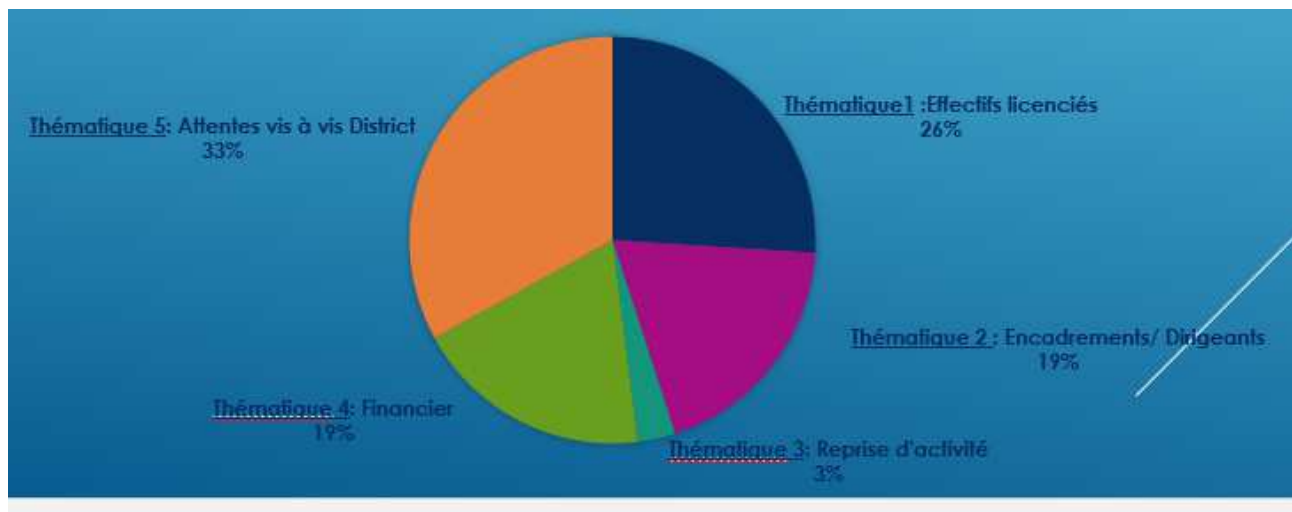
- 1- Renouer le contact avec les clubs
- 2- Faire un état des lieux des clubs
- 3- Proposer des actions liées aux problématiques

Un groupe de travail de 8 personnes a procédé à ce questionnaire au cours du mois de juin : Patrick BASTGEN, Philippe BONNET, Christophe BROSSARD, Nicols COUTANT, Philippe GALLE, Guillaume GIUNTINI, Sébastien HENNAULT, Laurent MAJCHRZAK.

Ainsi 91 clubs ont été contactés par téléphone sur les 91 ciblés pour évoquer plusieurs thèmes : effectifs licenciés, encadrement des dirigeants, reprise de l'activité, finances, attentes vis-à-vis du District.

Les résultats quantitatifs sont les suivants :





Le bilan qualitatif de ce sondage a permis d'établir une proximité avec chaque club. Un quasi majorité des clubs contactés sont satisfaits de cette démarche et de cette prise en compte par le District des problématiques clubs. Des actions adaptées pourront être mises en place.

## **5.2- Reprise des activités football**

Le Comité déplore la forme des guides de reprise de l'activité football établi par la F.F.F. début juin. Ils contiennent plus de 900 pages et reste très difficile à télécharger. Les clubs et les instances ne peuvent pas y accéder facilement.

A ce jour, depuis la date de la phase 3 du déconfinement ce jour, la F.F.F. n'a pas informé les instances des mesures sanitaires à mettre en place pour la reprise de la pratique du football en club. Seules les mesures éditées pas l'Etat sont connues.

Nicolas COUTANT et les techniciens se chargent d'étudier la problématique afin d'informer au mieux les clubs.

Roger CREPIN fait part de ses craintes dans les « petites » écoles de football pour l'accueil de nouveaux licenciés Le Comité se veut optimiste et volontaire pour accompagner les clubs dans la reprise de l'activité football à la rentrée.

Quant à l'engagement bénévole, le Président et le Comité font part de leur crainte quant à l'engagement des bénévoles dans les instances et dans les clubs après cette crise sanitaire.

## **6 – TOUR DE TABLE**

### **6.1- COMMISSION DES ARBITRES**

Alain DESRUTIN, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

- il est proposé de nommer les arbitres stagiaires suivants Arbitre de district pour la saison 2020-2021 :

CELIK Emre, DA COSTA Manuel, DARRAS Stéphane, FREZIER David, JUBIN Pascal, KEKE SAKRE Guy, PANCALDI Samy, VEGA Thomas.

Le Comité donne son accord.

- il est proposé de nommer les jeunes arbitres stagiaires suivants Jeunes Arbitre de district pour la saison 2020-2021 : AUMIS Tristan, BELLANGER Antoine, BEN HAMOUDA Linda, BRUNET Enzo, GRAIA BELHOUARANI Thomas, JOUANIN Marion, MEREAU Raphaël, POIRER Paul, ROUCHEAU Lucac, SALAMINO Lorenzo, TOURNEMICHE Romain.

Le Comité donne son accord.

- il est proposé de valider le nouveau Règlement Intérieur de la Commission Départementale des Arbitres

Le Comité donne son accord.

- tous les arbitres officiels du District ont été contactés pour connaître leur volonté de renouveler ou non.

\* 19 arrêts sont à prévoir à ce jour.

\* 156 arbitres renouvelleront a priori.

- la Commission des arbitres se réunira le lundi 29 juin et prépare la saison prochaine. Le calendrier reste à établir.

## **6.2- COMMISSION DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

Gilles MICHAU, Vice-Président de la Commission, informe le Comité que

- un questionnaire est en cours de rédaction pour connaître les raisons de l'arrêt de l'arbitrage. Tous les arbitres qui ont arrêté depuis 5 ans disposant d'une adresse mail seront contactés.
- une étude de la Direction Nationale de l'Arbitrage est paru sur le fonctionnement de chaque instance dans la promotion de l'arbitrage.

## **6.3- COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS**

*Lecture est faite du courriel de Jean-Louis HGAUDREAU, Président de la Commission des Terrains et équipements sur le cas du stade Henri Rade de Monthodon.*

Considérant que le Le club de Monthodon évolue en D2 seniors depuis le début de la saison 2018-2019. A ce titre, il doit disposer d'un terrain classé en Catégorie 5. Son stade actuel Henri Rade est classé en Catégorie 6.

La Commission Départementale des Terrains et équipements informe le Comité que les travaux préconisés sur le stade de football de la commune de MONTHODON n'ont pas été réalisés.

L'année de dérogation étant écoulée, il résulte pour pouvoir évoluer sur ce stade, que diverses dispositions soient prises.

De ce fait, il est demandé à la municipalité d'adresser une lettre d'intention de travaux en détaillant le projet, la date du début et cela avant la reprise de la compétition 2020-2021.

La réalisation devra être terminée pour fin juin 2021.

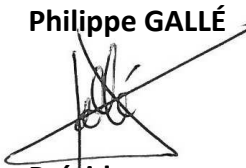
A ce jour, conformément aux textes en vigueur il y a manquement et la sécurisation générale des joueurs et du public n'est pas assurée.

Au-delà de fin juin 2021, si le terrain n'est pas classé en Catégorie5, le club ne pourra plus jouer sur ce terrain en D2 ou D1. Il devra trouver un terrain de repli.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h00.

Prochaine réunion : jeudi 10 septembre 2020.

**Patrick BASTGEN**  
  
**Secrétaire Général**

**Philippe GALLÉ**  
  
**Président**